

*Lycée International Français de Jakarta*

Jalan Cipete Dalam No. 32  
Jakarta 12410 - INDONESIE  
Tél : 62-21 750 30 62  
Fax : 62-21 750 36 24

No. Regl. Immig

Madame, Monsieur,

Vous allez inscrire votre enfant au LIF.

Le LIF est une association de droit commun Indonésien (YAYASAN). L'établissement assure la scolarité des classes de maternelle jusqu'à la terminale.

En conséquence, vous vous engagez à être en conformité avec la loi et les règlements indonésiens.

En tant qu'école Internationale, le LIF ne peut accueillir que les enfants dont les parents sont:

- Français ou étrangers-tiers.
- Non résidents de façon permanente. ( article 13.3SP 817/PD/XI/75 )
- Détenteurs du Visa de service, ou diplomatique ou bien d'un visa de résident Kitas.
- De nationalité Indonésienne avec enfants francophones, même débutants .

Au moment de l'inscription :

- Présenter l'original de votre passeport
- Donner la photocopie de votre passeport (pages 1,2,3 plus la page du Visa) + la photocopie du KITAS recto verso. (idem pour les enfants à inscrire).
- Le LIF doit vérifier que la photocopie correspond à l'original du document.
- Si les formalités de résidence sont en cours, les parents doivent remettre le jour de la pré-inscription une attestation de l'organisme sollicitant le visa ( et précisant le type de visa demandé) accompagnée d'une attestation des services de l'immigration.

Nous vous demandons d'instruire les dossiers d'inscription ainsi que les formalités relatives à l'obtention du visa de vos enfants, avant même leur venue en Indonésie afin d'assurer une scolarité normale.

Faute de remplir ces conditions au bout de 2 mois après l'entrée de vos enfants à l'école, la réglementation locale nous contraindrait à ne plus les accepter au LIF.

**Pour Le Comité,  
La Provisure**

*L'ÉCOLE INTERNATIONALE FRANÇAISE DE JAKARTA*

Jalan Cipete Dalam No. 32  
Jakarta 12410 - INDONESIE  
Tél : 62-21 750 30 62  
Fax : 62-21 750 36 24

Je soussigné Nom ..... Prénom ....., Parent ou Tuteur légal  
de l'élève Nom..... Prénom ....., pré-inscrit en classe de  
.....

déclare avoir pris connaissance et satisfaire aux conditions d'inscription au LIF et  
m'engage à me mettre en conformité avec la loi Indonésienne dans un délai de 2  
mois.

Faute de remplir ces conditions au bout de 2 mois après l'entrée de mes enfants à  
l'école, la réglementation locale contraindrait le LIF à ne plus les accepter dans  
l'établissement.

Fait à Jakarta, le .....

Signature.

\* N.B. : Ces formalités ne concernent pas les parents munis d'un passeport  
diplomatique ou de service : les photocopies du passeport et du Visa  
sont suffisantes, sur présentation de l'original.